

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 73

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

OBJET

Adhésions et cotisations du Département à divers organismes culturels

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311656**

I – RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

- Par **délibération n°19 du 31 mars 2017** lors de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2017.

II – OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission permanente :

- les adhésions du Conseil Départemental (Direction de la Culture et ses établissements) aux organismes listés ci-dessous :
 - o Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) (pour l'Unité de Direction),
 - o Pôle Industries Culturelles et Patrimoines (PICP) (pour le Museon Arlaten),
 - o Réseau Arsenic (pour la Bibliothèque départementale).
- le versement des cotisations correspondantes,
- l'autorisation pour Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant de signer les bons d'adhésion correspondants.

2.1 - Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) (pour l'Unité de Direction)

Créée en 1960, la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture rassemble plus de quatre cents cinquante communes, regroupements de communes, conseils départementaux et conseils régionaux de France.

La FNCC est un lieu de rencontre entre Elus, permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.

La Fédération Nationale des Collectivités Territoriale pour la Culture c'est :

- L'Association des élus à la Culture de France,
- Un lieu unique de réflexion et d'échanges sur les politiques culturelles,
- Le porte-parole des élus à la culture des villes, des intercommunalités, des départements et des régions auprès des pouvoirs publics,
- Un lieu d'information unique grâce à de nombreux colloques et rencontres nationales et régionales, des publications et un journal
- Un outil de formation grâce à son centre de formation agréé pour les élus.

TOTAL ADHESION UNITE DE DIRECTION 2 970 €

2.2 Le Pôle Industries Culturelles et Patrimoines (PICP) (pour le Museon Arlaten)

Le Pôle Industries Culturelles & Patrimoines, créé en 2007 à Arles, a obtenu le label régional PRIDES (Pôle Régional d'Innovation et de Développement Économique Solidaire) de 2007 à 2013 et est lauréat de la sélection nationale grappe d'entreprises 2010-2013.

C'est une structure fédératrice pour les acteurs économiques et universitaires des filières culture et patrimoines. Elle anime des groupes de réflexion et expérimente des méthodes de travail collaboratives.

Le PICP a engendré des liens fondamentaux pour le Museon Arlaten en le rapprochant :

- d'institutions du patrimoine (parcs naturels, Fondation Luma...),
- des universités et de centres de recherches (Aix-Marseille-Université, Université d'Avignon, Ecole Nationale Supérieure de la Photographie),
- des organismes de tourisme,
- des acteurs numériques publics et privés,
- de lieux de diffusion (Babel Med, Poulpe Connexion)

Sa vocation régionale est facilitatrice dans les liens du Museon Arlaten avec la Région PACA, les réseaux tels que les écoles d'art, Poulpe Connexion, Primi, French Tech Culture.

Cet organisme a particulièrement œuvré pour :

- le portage de projets complexes menés par le Museon Arlaten tels que Vol sans effraction (2013) et Museomix (2014) ;
- la fédération de réseaux d'intérêt comme Sudmix (2015-2016-2017) ;

Le PICP est un lieu ressource pour la rencontre de partenaires financiers potentiels à l'échelle du territoire, dans une démarche de recherche de mécénats calibrés et ciblés.

Il fait bénéficier gratuitement aux musées départementaux, des outils de veille et des moyens matériels et humains pour la mise en œuvre de leurs actions.

Enfin, il met à la disposition du Museon Arlaten des salles et du matériel logistique pour le soutenir dans ses actions hors les murs.

L'adhésion annuelle à cette institution s'élève à 360 € pour le Museon Arlaten.

| |
|--|
| TOTAL ADHESION MUSEON ARLATEN 360 € |
|--|

2.3 Réseau Arsenic (pour la Bibliothèque départementale)

ARSENIC rassemble et représente les professionnels du secteur tout en accompagnant les entreprises et collectivités au développement des pratiques numériques. Elle bénéficie, en tant que Pôle régional et interrégional, du soutien de la Région et de l'Etat.

Depuis 2009, de par son esprit fédérateur, ARSENIC s'est constituée en un véritable Centre de ressources de la Médiation numérique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En coopérant avec les collectivités, les institutions, les entreprises, la société civile, en déployant ses actions à une échelle régionale, interrégionale et nationale, ARSENIC est devenue un interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre de l'accompagnement de la Transition numérique et l'inclusion de tous les publics. Grâce à la mutualisation des compétences et aux échanges de pratiques, adhérer au réseau ARSENIC, permet de bénéficier :

- D'une représentation locale et nationale et de la valorisation des actions des structures adhérentes avec notamment la parution d'un catalogue des services de Médiation numérique actualisé chaque année.
 - D'une expertise, d'un conseil et d'un accompagnement individualisé en matière de développement des actions et de professionnalisation, avec la proposition d'un plan de formation des personnels
 - D'une mise en réseau, d'un échange de pratiques et du portage de projets collectifs
 - D'un travail partenarial de co-construction pour contribuer à l'élaboration des politiques publiques et des stratégies territoriales d'aménagement et d'usages numériques
 - De la possibilité de participer à des temps forts du numérique sur le territoire national tels le Forum des usages coopératifs, la Semaine de l'innovation publique et les Assises nationales de la Médiation numérique
- L'adhésion annuelle à ce réseau s'élève à 200 € pour la Bibliothèque départementale, correspond au périmètre d'action de la salle d'actualité.

TOTAL ADHESION BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE 200 €

III – CONCLUSION

Sur proposition de Madame la déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL